

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

SCHEMATA :

En an. . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

Fontes :

En an. . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . . 75 c.  
Réclames, — . . . . . 80  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAYAS,  
8, place de la Bourse,

SAUMUR

30 Mars 1882.

## Chronique générale.

Les choses sont au mieux. Il serait impossible de trouver une situation plus intéressante.

La commission du budget est en majorité ministérielle, c'est un fait. Cette commission a élu un président qui n'est pas ministériel, c'est un autre fait. M. Léon Say, ministre des finances, estime que la situation est grave, qu'il faut faire des économies et que les dégrèvements d'impôts sont absolument impraticables pour le moment. M. Wilson, président de la commission du budget, a émis dans son discours d'installation l'avis que la situation financière est excellente et qu'il faut poursuivre avec acharnement le système des dégrèvements. C'est-à-dire que l'un ayant dit noir, l'autre répond blanc.

Nous ne nous occuperons pas de la fantasmagorie des chiffres. Nous croyons M. Léon Say très-habile, et M. Wilson très-malin. Mais nous tenons à faire ressortir cette bizarrerie d'une majorité de commissaires du budget qui se précipite pour empêcher le ministère de s'écrouler, et qui en même temps lui jette dans les jambes un bâton aussi désagréable que le président Wilson.

Qu'est-ce que le public va penser de ces contradictions ? Au point de vue de la logique, l'élection de M. Wilson aurait dû provoquer la démission immédiate de M. Léon Say. Mais, chose singulière et inexplicable, les officieux témoignent une satisfaction inepte.

Quelle anguille peut bien être cachée sous les trente-trois pavés qui composent la commission budgétaire ? Est-ce que M. de Freycinet aurait passé un marché secret avec le gendre de M. Grévy ? Et s'agirait-il de renvoyer tout simplement M. Léon Say à ses très-chères études, afin de satisfaire les ambitions de la famille présidentielle ?

Enfin, un parti élyséen commencerait-il à se dessiner sérieusement dans cette Chambre informée ? Ce serait curieux. Nous attendons.

Le ministère se préoccupe vivement de la marche des événements en Tunisie. Il est indéniable, maintenant, que toute une organisation de guerre est en train de se créer dans les tribus hostiles.

Des envois d'armes nouveau modèle arrivent fréquemment en contrebande, et des émissaires turcs parcourent la Tunisie, prêchant en secret la révolte prochaine.

Le parti national tunisien, obéissant à un mot d'ordre, se détache du Bey actuel et se prononce pour la proclamation d'un nouveau Bey.

C'est par la frontière sud tripolitaine qu'arrivent les armes et les émissaires. Des instructions détaillées ont été adressées à plusieurs reprises, ces temps derniers, au général Forgemol pour amener le prompt étouffement de ces germes de rébellion.

Les députés de l'Algérie et le sénateur d'Oran, M. Jacques, ont eu une conférence avec M. Tirman. Ces messieurs se sont occupés des questions financières dont la solution préoccupe en ce moment notre colonie. Le gouvernement accorde chaque année à l'Algérie 2 millions pour les achats de terres cultivables.

Cette somme devenant insuffisante, les représentants de l'Algérie ont décidé de demander à l'Etat l'allocation d'une somme de 50 millions qui permettrait au gouverneur général l'acquisition d'une grande portion de terres, lesquelles pourraient ensuite être cédées partie gratuitement, partie à bas prix aux colons.

On évalue à 44 millions d'hectares les terres pouvant être concédées ainsi ; pour augmenter les ressources budgétaires de la colonie, les députés demandent qu'aux cinq dixièmes de l'impôt arabe laissés aux départements algériens soit ajouté un dixième de plus.

Les vacances des Chambres commenceront, dit-on, le 4<sup>er</sup> avril et se prolongeront jusqu'au 2 mai, époque à laquelle sera terminée la session des conseils généraux qui s'ouvrira le deuxième lundi après les fêtes de Pâques.

Le rapport de M. de Marcère, en faveur du rétablissement du divorce, a été déposé sur la tribune de la Chambre.

Les éloges que lui accorde la presse républicaine suffisent à prouver que le député-rapporteur a oublié les principes que naguère le magistrat affirmait au temps où la Société de Saint-Vincent de Paul le comptait, croyons-nous, parmi ses membres actifs et zélés.

Les électeurs se fatigueraient-ils du suffrage universel ? On pourrait le croire en apprenant que dimanche dernier, à Bourg, les élections municipales complémentaires n'ont donné aucun résultat. Il n'y a eu que 253 votants sur 3,446 inscrits.

A Tarare, le même fait s'est produit, il n'y a eu que 755 votants sur 3,537 électeurs inscrits.

La chose vaut la peine d'être remarquée.

Un correspondant écrit de la Chambre à propos de la séance de lundi :

« Pendant la discussion, et surtout pendant la réplique de l'évêque d'Angers, qui a été éblouissant, M. Gambetta buvait du lait, à chaque trait qui allait frapper les ministres. — L'évêque a parlé comme un ange, a-t-il dit, ce qui est tout à fait hiérarchique pour un évêque. »

LES VIREMENTS DE M. P. BERT.

Vaincu par les révélations du *Siccle*, notwithstanding le secours du *Voltaire* et de la *République française*, M. Paul Bert avoue, dans ce dernier journal, qu'il a fait des virements.

Il déclare les regretter : « C'est une mauvaise chose, dit-il, mais une chose nécessaire. » Il se défend en disant que d'autres ont eu les mêmes torts avant lui.

Nous savions, en effet, que, pour les républicains, le gouvernement c'est l'argent des autres ! Mais il n'en reste pas moins acquis que les gratifications données par M. Paul Bert, à ses amis, ont été prises sur les 80,000 francs alloués comme fonds de secours aux pasteurs et aux prêtres infirmes. Cette somme destinée aux malheureux est sacrée. M. Paul Bert a osé la détourner de sa destination !

Pas de commentaires ! On annonce encore d'autres révélations.

On sait que la loi municipale était sous l'Empire le grand cheval de bataille de l'opposition républicaine qui la réclamait comme la plus importante des « libertés nécessaires ». Depuis la République, il n'y a plus, paraît-il, pour cette liberté, ni nécessité ni urgence. Voilà des années que l'ensemble de la loi organique moisit dans les cartons parlementaires. Tous les trois ou quatre ans, en moyenne, on détache quelques articles ; on les vote la première fois, on les abroge la seconde, la troisième, on les revote. Cela peut donc durer longtemps.

La commission du serment, dont nous avons parlé hier, veut établir une formule unique n'ayant aucun caractère religieux ; les jurés ou témoins se contenteront d'affirmer sur leur honneur. Quelques membres semblaient préférer à cette simple affirmation la formule du serment : « Je le jure. » La question n'a pas encore été tranchée. La commission a décidé aussi d'émettre un vœu en faveur de l'enlèvement des emblèmes religieux qui figurent dans les cours des tribunaux.

Et tout cela pour une demi-douzaine d'athées plus ou moins sincères qui ont cru faire une agréable plaisanterie en refusant de prendre Dieu à témoin de la vérité d'une

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XLVI

DÉMISSION DE PAUVRE.

Le conseil municipal de Soreillac était réuni au grand complet. Le comte du Hêtre siégeait comme maire. Son fils Gordien avait repris sa place de secrétaire pour rédiger le procès-verbal. Il y avait là le maître menuisier et l'entrepreneur de maçonnerie, et Fouilly le marchand de vin, et les frères Sorentel ; on en passe des meilleurs.

L'adjoint, au nom de tous, remercia le comte et son fils de leur active correspondance, qui n'avait laissé en souffrance aucune question d'intérêt local digne de sollicitude. Le conseil fut ensuite mis au courant des faits les plus récents survenus dans la commune : minimes détails.

On passa donc assez vite à la grosse affaire de l'extinction de la mendicité. Résultats généralement bons.

Trochard venait de quitter le pays, après avoir affermé sa principale métairie aux Martin de la Rive qui, à demi relevés par l'institution des secours, achèveraient de se rétablir complètement à

la faveur du crédit ouvert à leur compte sur les fonds de réserve. Judicieux emploi d'une partie des revenus de la donation anonyme.

Retirer de la misère ou empêcher d'y tomber. Les Jeannard, les Griffet, autres gens victimes de mauvaises fortunes peu méritées, commençaient à n'être presque plus onéreux depuis que leurs enfants étaient en apprentissage.

Au sortir de prison, Grincheux, Sambrette et Grangousié s'étaient dispersés. Le dernier n'avait point reparu, et le bruit courait qu'il s'était fait assommer par de mauvais sujets de sa trempe. Le second était venu demander du travail, était occupé à la réparation de la digue, sous la surveillance salubre du bon Jacques Bernard.

Quant à Grincheux, dont la femme et les enfants avaient reçu des secours durant son emprisonnement, il était réduit à composition par son exclusion de tous les cabarets. Et le marchand de vins Fouilly ne désespérait pas de venir à bout de lui.

Ainsi, les principales difficultés s'aplanissaient. La population s'associait à l'œuvre ; les indigents étrangers étaient systématiquement envoyés à la mairie, où l'on visitait leurs feuilles de route. Ceux qui méritaient aide et protection recevaient sur les fonds de réserve une allocation charitablement calculée. Les vagabonds et maraudeurs, arrêtés sans miséricorde, n'osaient plus guère se montrer en Soreillac.

D'un autre côté, pourtant, le conseil était surchargé de trop de demandes d'augmentation de secours.

Le retour de M. le maire, ce jour-là, faisant affluer les quémandeurs et les quémandeuses, on les introduisit successivement.

Une pauvre vieille femme, questionnée la première, fit valoir de si douloureuses raisons, que le conseil, à l'unanimité, augmenta son subside hebdomadaire ; mais, en revanche, la plupart des autres solliciteurs, sévèrement admonestés, durent se retirer les mains vides.

Enfin Colas comparut. Moins d'une année s'était écoulée depuis que le pauvre homme avait pris le parti de quitter Paris en mendiant, avec ses deux enfants : Denis le pâlot, Céline la maigrette, chétives créatures étolées par la misère. — Il se présenta les tenant encore par la main. Céline, refaite par le régime et les soins qu'elle avait reçus chez les sœurs aux frais de la commune, était gentiment vêtue du costume complet taillé et cousu pour elle par M<sup>lle</sup> Laure en personne. Denis, gros, gras, teint fleuri, physionomie ouverte, plaisante à voir, était habillé de neuf, en témoignage de satisfaction, par Sorentel jeune, chez qui son apprentissage continuait. Enfin, leur père, lui aussi, était fort proprement mis, mais à ses frais.

— Messieurs, dit-il avec un sentiment de légitime fierté, voici bien trois grands mois que je

serais venu ici à l'effet de vous remercier de vos bontés, n'eût été l'absence de M. le comte, notre maire. Le voici de retour à la fin, et me voilà ! M. le trésorier sait qu'on ne m'a pas vu depuis trois mois. Je viens aujourd'hui donner ma démission de pauvre (1).

Cette déclaration, faite d'une voix vibrante de satisfaction, fut accueillie par un mouvement approbateur. Les deux enfants, tête haute, sourire aux lèvres, regardaient tour à tour chacun des conseillers, et surtout M. le maire, mais aussi M. Gordien, charmé d'avoir à rédiger semblable procès-verbal.

Colas ajoutait :

— Je travaille ! je gagne ma vie ! Jacques Bernard d'abord m'a taillé un briu d'ouvrage ; mais je fais maintenant mes six bonnes journées au Clos-Vaurant, où Loiret le concierge m'a trouvé de la besogne autant qu'il en faut pour me suffire. M. Sorentel garde Denis au pair, va que le garçonnet, dit-il, le mérite par son travail.

— Oui, certainement, fit Sorentel jeune, et en conscience j'ai dû renoncer à toute indemnité.

— Très-bien ! dit le comte du Hêtre.

— Reste ma Céline, reprit Colas. Il y a trois mois, mes bons messieurs, je l'aurais laissée à votre charge. Mais, à cette heure, merci aussi pour elle : je puis donc et je veux payer chez les sœurs,

(1) Textuel.



Une lame avait fait chavirer la barque; et on put voir ces onze malheureux faire des efforts inouïs pour rejoindre leur canot qui s'en allait à la dérive.

L'alarme est donnée à la place, et le second bateau de sauvetage va à la recherche de ces infortunés. Il était dix heures.

Quand ce second bateau arrive sur le lieu du sinistre, ceux qui le montent ne voient aurnager aucun des marins du premier. La mer les a tous engloutis.

Le sloop s'en allait en dérive. Les six hommes de son équipage furent presque au même instant enlevés par la mer. Ils disparurent quelques minutes après, pendant que le bâtiment était mis à la côte à Saint-Sauveur, près de Honfleur.

En vain, la chambre de commerce de Honfleur avait-elle envoyé son steamer le Commerce pour aller sauver l'équipage du sloop; au moment où il arrivait sur les lieux, le sloop coulait, engloutissant avec lui les six hommes de son équipage.

Cette catastrophe laisse dix-huit enfants sans père. Le brave Lecroissey en avait cinq; René Leprovost, un; Paul Dessoyers, trois; Cardine, deux; Ménélon, deux; Olivier, trois; Jacquot, dont la famille compte des sauveteurs au Havre depuis près d'un siècle, en laisse deux; Fossey laisse après lui une femme enceinte; Leblanc et Varescot étaient garçons.

A trois heures, le bateau pilote n° 2, appartenant à Dessoyers, frère de celui-là même qui était au nombre des victimes, rentrait au port. A quelque distance de la Hève, un coup de mer avait enlevé de son bord un tamateur, Mariolle, que le patron n'a pu sauver malgré tous ses efforts.

Une messe a été célébrée lundi matin, à l'église Notre-Dame du Havre, par M. l'abbé Duval. Un grand nombre de marins assistaient à cet office. M. l'abbé Duval a prononcé une allocution fort touchante.

Lundi, la mer a rejeté les cadavres des marins du bateau de sauvetage.

Ces cadavres ont été réclamés par la Société de sauvetage du Havre.

La municipalité, la chambre de commerce, la Société de sauvetage, tous les corps constitués, une foule immense ont accompagné les dépouilles mortelles de ces marins jusqu'au steamer qui devait les emporter au Havre.

Le président de la Société de sauvetage du Havre a prononcé quelques paroles émues en recevant les cercueils.

Lorsque le navire a quitté le rivage, les tambours et les clairons ont sonné aux champs.

Au Havre, une foule immense assistait à l'arrivée du bateau.

Les cercueils, enveloppés dans des drapeaux tricolores, ont été portés au siège de la Société de sauvetage par des amis des victimes.

Les funérailles ont lieu aujourd'hui jeudi.

### Chronique militaire.

#### ÉCOLE D'INSTRUCTEURS POUR LA TÉLÉGRAPHIE MILITAIRE.

Une École pour former les instructeurs du service de la télégraphie militaire sera constituée au camp de Saint-Maur, du 15 avril au 31 mai, et comprendra le personnel de deux sections de première ligne sous les ordres d'un directeur de télégraphie. A ce personnel seront adjoints deux chefs de service, les chefs de poste stagiaires de l'École supérieure de télégraphie, des instructeurs et un certain nombre de cavaliers télégraphistes n'ayant pu suivre les cours techniques de l'École de Saumur.

Cette réunion, dont le but principal est de développer l'instruction du personnel aussi bien dans le service de la télégraphie électrique que dans celui de la télégraphie optique, et de maintenir l'uniformité des méthodes, permettra également de faire examiner l'aptitude des fonctionnaires proposés pour l'avancement dans la hiérarchie militaire; les cavaliers télégraphistes instruits dans les villes de garnison y prendront les connaissances pratiques qui leur font encore défaut, et enfin il pourra être procédé à un certain nombre d'expériences dans le but de déterminer la valeur d'appareils nouveaux.

Le personnel sera mobilisé à partir du jour où il quittera sa résidence jusqu'au jour de sa rentrée régulière. Les agents de télégraphie choisis dans les diverses régions prendront leurs uniformes aux chefs-lieux

de ces régions, mais seront armés à Paris. Des ordres particuliers sont donnés pour assurer la réunion des parcs et des détachements du train.

Signé: BILLOT.

Par décret rendu sur la proposition de M. le grand chancelier de la Légion d'Honneur, M. des Roys, colonel commandant le 22<sup>e</sup> dragons, est autorisé à porter les insignes de commandeur de l'Ordre de l'Épée (2<sup>e</sup> classe), qui lui ont été conférés par S. M. le roi de Suède.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Il est question, nous assure-t-on, de simplifier les formalités à remplir pour les envois d'argent par la poste.

D'après le système que M. Cochery a l'intention d'adopter, il suffira — si la réforme dont nous parlons a lieu — d'acheter une carte postale dans un bureau quelconque, d'y inscrire la somme que l'on veut envoyer et de remettre cette carte avec l'argent à l'employé de la poste.

Celui-ci donnera un reçu disposé d'avance et où il n'y aura que la somme à inscrire, et tout sera dit. Quant au destinataire, on lui remettra l'argent contre sa signature au dos de la carte d'envoi, et ce sera tout.

Voilà qui est ingénieux, et nous félicitons nos gouvernants d'avoir combiné cette amélioration, si depuis longtemps déjà elle n'était en usage en Allemagne, à qui nous allons l'emprunter.

Sans compter que cela n'est pas fait encore.

#### RÉCOMPENSES AUX AGENTS DU SERVICE DES POSTES.

M. le Président de la République vient de rendre le décret suivant:

« Art. 1<sup>er</sup>. — Des médailles d'honneur, d'argent ou de bronze peuvent être décernées par le ministre des postes et des télégraphes aux facteurs et aux sous-agents ou assimilés de son département qui se seront signalés par de longs et irréprochables services ou par des actes de dévouement ou de courage dans l'exercice de leurs fonctions.

» La même distinction peut être accordée aux entrepreneurs de transport de dépêches ou à leurs employés, y compris le personnel des navires et des trains utilisés pour cet usage, pour des actes de courage ou de dévouement dans l'exécution du service qui leur est confié.

» Art. 2. — Un arrêté ministériel déterminera les mesures de détail et les règlements applicables à ces distinctions. »

On annonce que M<sup>r</sup> l'Evêque d'Angers va publier un mémoire sur la question qu'il a soutenue lundi à la Chambre, à l'occasion de la nouvelle expulsion des Bénédictins.

Le préfet de la Sarthe a fait procéder à une visite minutieuse de tous les bâtiments du monastère de Solesmes, dans l'espoir d'y découvrir le souterrain que l'on dit y exister.

Jusqu'à présent, le préfet en a été pour ses frais de visite.

Enfin M. Bury n'est plus absent de la Chambre par congé.

Il a voté lundi, ainsi que ses deux collègues républicains de Maine-et-Loire, pour l'adoption de l'ordre du jour de M. Guillot approuvant les mesures prises par le gouvernement contre les congrégations religieuses non autorisées.

#### CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS.

Demain vendredi 31 mars: Compassion de la B. V. Marie, fête patronale de la chapelle.

Indulgence plénière à gagner par tous ceux qui visiteront le sanctuaire.

Première messe, à 5 h. 1/2; — Deuxième, à 6 h. 1/4; — Troisième, à 7 heures; — quatrième, à 8 heures.

A 9 heures: Messe solennelle de réparation. — Exposition du T.-S. Sacrement.

A 3 heures: Complies, sermon prêché par le R. P. Babin, prédicateur de la station quadragesimale à l'église Saint-Pierre, et salut.

Une quête sera faite à tous les offices pour les besoins et l'entretien de la chapelle.

Nous annonçons, à l'occasion de cette fête, qu'une nouvelle Notice de N.-D. des Ardilliers

vient de paraître. Elle se vend au profit de la chapelle. — S'adresser à la sacristie.

#### DOUÉ-LA-FONTAINE.

Mardi soir, M. Guilton, propriétaire, demeurant à Cosse, commune de Doué, aperçut au bout du champ du sieur François Mormiche une fumée épaisse qui s'élevait d'un fossé. Il s'approcha pour se rendre compte de ce fait, et découvrit sur le talus le cadavre de Mormiche entièrement carbonisé. Un brasier éteint était au fond. Près du mort, on a trouvé le bissac contenant son dîner et sa bêche.

Cette mort est évidemment le résultat d'un accident. Le sieur Mormiche, âgé de 68 ans, aura voulu, au moment de son repas, faire du feu et sera tombé dans le brasier. Suffoqué par la fumée et ne pouvant se faire entendre ni se retirer seul, il est resté dans les flammes où il a trouvé la mort.

#### ANGERS.

Lundi dernier, sans doute à la suite de libations par trop prolongées, un cocher de fiacre, le nommé Biais, demeurant place Cupif avec une fille Ardoux, s'est pris de querelle avec cette dernière qu'il a frappée violemment, puis, comme dernier argument, précipitée par la fenêtre du premier étage.

Relevée aussitôt, la malheureuse a reçu les premiers soins du docteur Motais qui, vu la gravité de son état, l'a fait transporter d'urgence à l'hôpital.

Quant au coupable, il a été mis à la disposition du parquet. (Maine-et-Loire.)

Le Journal d'Indre-et-Loire relate divers exploits d'instituteurs laïques, dont la centième partie ferait révoquer des instituteurs congréganistes. Le pédagogue qui règne en despote dans la commune de Francueil tire les oreilles aux enfants et les frappe à tort et à travers. L'inspecteur fait ouvrir une enquête. Mais, au lieu de prendre ses informations auprès des pères de famille, son envoyé consulte le maire et l'accusé, puis il conclut que les bruits sont faux. Le même magister oublie les notes payées et les présente plusieurs fois.

L'instituteur de Boussay terrorise ses élèves. Pour le moindre manquement, il les frappe à coups de règle.

Un jour, il assène sur la tête de l'un d'eux un coup si violent que le sang coule. Un père lui montre-t-il les mains meurtries de son enfant, il répond d'un air gaillard que ce sont les camarades du petit qui, en jouant, lui ont marché sur les doigts.

Dernièrement, comme ses élèves riaient en classe, il en frappe plusieurs à la tête avec un manche de marteau et un autre de trois coups de pied dans les reins. Les enfants saisis de terreur se sauvent. Une femme accourt à leurs cris. Elle est éconduite grossièrement.

Une de ses punitions les plus douces consiste à prolonger sa classe jusqu'à six heures du soir, quoique les enfants souffrent de la faim.

Ces faits, dénoncés depuis plus de huit jours, n'ont pas encore été démentis.

Voilà donc les populations livrées au bon plaisir des instituteurs laïques et incapables de s'y soustraire. Leurs plaintes ne sont pas écoutées. Certains parents même n'osent pas réclamer, de peur que les sévérités et les brutalités ne redoublent contre leurs enfants.

### Revue Musicale et Théâtrale.

#### GRAND FESTIVAL MASSENET.

Dimanche prochain, 2 avril, clôture des Concerts populaires de l'Association artistique d'Angers avec Jules Massenet.

Le jeune maître dirigera une importante suite d'orchestre complètement inédite, dont l'orchestre angevin aura la primeur.

M. Dufrièche, le remarquable baryton de l'Opéra-Comique, qui a eu cette année encore un si grand succès à l'un des Concerts du Cirque-Théâtre, accompagnera à Angers l'auteur d'Hérodiade et prètera son concours à cette solennité musicale.

L'Association artistique ne pouvait terminer sa cinquième année d'une façon plus brillante.

Le Ménestrel, parlant des Scènes alsaciennes de M. Massenet, l'éminent compositeur qui sera dimanche prochain à Angers, s'exprime ainsi:

« La première audition des Scènes alsaciennes de M. Massenet a obtenu, dimanche dernier, au concert du Châtelet, un succès vraiment éclatant; car sur les quatre morceaux qui composent cette suite d'orchestre, deux ont été bissés et peu s'en est fallu que tous n'aient eu la même fortune. Pour notre part, nous nous sommes associé bien volontiers aux bravos du public en ce qui concerne le deuxième morceau, « au Cabaret », et le quatrième, « Dimanche soir », tableaux descriptifs pleins de mouvement, de couleur et de verve, qui nous ont causé dans l'ensemble l'impression d'une « mise en scène active » habile et soignée. Il faut, dans ces pages, noter spécialement, en raison de l'effet produit, une superbe sonnerie de cor, très-heureusement entrecoupée par des reprises d'orchestre, et la retraite française qui, tout à coup, éclate au milieu des danses, puis s'éteint et se perd peu à peu dans l'éloignement et le silence. Il y a là, évidemment, une certaine parenté avec le procédé employé par Bizet, au second acte de Carmen; mais M. Massenet en a tiré un nouveau parti en le plaçant dans un autre cadre et à sa lui imprimer un cachet tout personnel. »

Tout Paris musical attend avec impatience l'audition du nouvel opéra de M. Ambroise Thomas, Françoise de Rimini. On comprend l'intérêt qu'excite cette œuvre importante du maître auquel on doit le Caïd, le Songe d'une nuit d'été, Mignon, Psyché et Hamlet. Toutefois, quelques changements faits par le compositeur retardent un peu la première représentation.

Bien que les coupures opérées par M. Ambroise Thomas dans sa partition n'atteignent en totalité que deux cent cinquante mesures, elles ont nécessité d'assez nombreux raccords qu'il a fallu copier pour l'orchestre et que les artistes ont dû se mettre dans la mémoire.

« Coupures et raccords faits, dit le Ménestrel, il reste encore 3 heures 1/4, au moins, de musique effective dans l'opéra de Françoise de Rimini, et il paraît absolument impossible d'en réduire davantage la durée, sans compromettre la remarquable unité d'une œuvre aussi longuement méditée, aussi consciencieusement écrite. C'est d'ailleurs la durée moyenne des grands ouvrages de l'Opéra.

» Les superbes décors de MM. Lavastre, Carpezat, Daran, Rubé et Chaperon, répètent à cette intention sous les ordres du machiniste en chef Mataillet. Mais c'est tout un monde à remuer, — ces décors ne représentent pas moins de dix tableaux d'une importance capitale.

» Par suite, on a dû se résigner à ne point devancer la Semaine Sainte. La première représentation de Françoise de Rimini n'aura définitivement lieu que dans la semaine de Pâques, le lundi 10 ou le mercredi 12. »

Dimanche prochain, au Concert populaire, Festival Gounod, M. Padeloup a eu l'heureuse idée de grouper sur son programme des fragments de l'œuvre du maître français, depuis son début jusqu'à ce jour. M<sup>me</sup> Engalli, MM. Mouliérat, Lauwers et Paul Viardot prendront part à cette fête musicale qui sera dirigée par M. Gounod.

Lundi a eu lieu à la Comédie-Française la première représentation, avec succès, de: Les Rantzau, comédie en 4 actes, de MM. Ereckmann-Chatrion.

Nous en reparlerons.

Serge Panine atteindra samedi sa centième représentation et ne pourra plus être donné qu'un nombre restreint de fois, les artistes du Gymnase devant aller jouer cette pièce au théâtre Bellecour, à Lyon, dans le courant d'avril. M<sup>me</sup> Pasca, seule, parmi les principaux créateurs de Serge Panine, ne sera pas du voyage, devant créer un rôle dans le spectacle qui suivra. Le personnage de M<sup>me</sup> Desvarens sera rempli à Lyon par M<sup>me</sup> Favart, sociétaire retraitée de la Comédie-Française.

### RENSEIGNEMENTS FINANCIERS.

Le succès qu'obtient l'émission des actions nouvelles de la Compagnie parisienne de voitures l'URBAINE est considéré comme le présage de la reprise des affaires.

